

Le 12 mai 2017

Par SDÉ, courriel et poste

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ
Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO
d'Hydro-Québec par sa direction principale - Contrôle des mouvements
d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de
Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT

Monsieur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la décision D-2017-050 rendue par la Régie dans le présent dossier.

Malgré ses efforts et sa diligence, le Coordonnateur n'est pas en mesure de déposer à la Régie son complément de preuve relatif à la demande de dossier continu dans le délai imparti du 12 mai 2017. Le Coordonnateur demande à la Régie une prolongation de ce délai jusqu'au 19 mai 2017.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

Signée par M^e Simon Turmel en l'absence de :

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg